

Initiatives ministérielles

J'espère avoir éclairci l'objet du projet de loi C-60. Je tiens à dire à mes collègues que nous pouvons accepter la critique de temps à autre, cela fait partie des règles du jeu, mais pour l'amour du Ciel, ne nous dites pas: «Vous devriez dépenser sans compter. Ce que vous faites est inacceptable. C'est trop peu, trop tard.» J'en ai entendu de toutes les sortes à la Chambre, et c'est toujours trop peu, trop tard. L'économie se porte quand même assez bien. Il est vrai que le taux de chômage est élevé et qu'il pose un grave problème, mais nous croyons que le temps arrangera les choses si nous nous en tenons à la ligne de conduite que nous a dictée le ministre des Finances. Il faudra peut-être effectuer des rajustements de temps à autre, mais pas du type que préconiseraient les libéraux, jamais de la vie. Nous pourrions procéder à des rajustements à saveur conservatrice.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je veux poser quelques questions à mon collègue.

Le député a commencé par dire que l'intention de son gouvernement était d'aider les provinces. Eh bien, depuis quelques années, depuis sept ans au moins, le gouvernement n'a pas aidé les provinces. En fait, si elles avaient reçu l'aide dont elles avaient besoin, elles n'auraient pas de critiques à formuler contre les mesures de ce gouvernement. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Le député a ensuite mentionné qu'il s'agit ici d'un renouvellement et que les paiements de péréquation sont prévus au paragraphe 32(2) de la Constitution. Est-il en train de nous dire que le gouvernement a le droit de refuser de verser les paiements de péréquation? Est-il en train de nous dire que le renouvellement des paiements de péréquation est un cadeau du gouvernement? À mon avis, le gouvernement n'a pas le choix. Il doit verser les paiements de péréquation parce qu'ils sont prévus dans la Constitution canadienne. Ne nous donnez donc pas la fausse impression que c'est un cadeau du gouvernement. Le gouvernement n'en a pas fait assez pour les provinces, et c'est justement ce dont nous parlons aujourd'hui.

Le député a parlé du bon sens. Eh bien, le bon sens nous dit que nous devrions tenir compte des excellentes études faites par les deux Chambres du Parlement, soit la Chambre des communes et le Sénat. En janvier 1991, le Sénat a fait une étude sur la pauvreté dans laquelle il concluait que, si nous dépensions quelque 5 milliards de dollars aujourd'hui pour aider les enfants pauvres de notre pays, nous serions capables de récupérer quelque 33 milliards de dollars dans vingt ans parce que nous

empêcherions quelques jeunes de quitter l'école d'un bout à l'autre du pays.

Le député du parti ministériel dira: «C'est une dépense qui entraîne un déficit.» Je ne crois pas qu'il comprenne la différence entre une dépense qui entraîne un déficit et un investissement. Dans les deux cas, il se peut fort bien qu'on doive emprunter de l'argent. Cependant, une dépense qui entraîne un déficit est une dépense qui ne rapporte rien, alors qu'un investissement rapporte quelque chose, notamment un profit et un rendement.

• (1300)

Le Sénat du Canada nous a dit que, si nous dépensions 5 milliards de dollars aujourd'hui, dans 20 ans, nous pourrions récupérer 33 milliards de dollars. Le bon sens nous dit que, par définition, c'est un investissement.

Je veux poser quelques questions au député. Le financement des programmes établis comprend les paiements de transfert au chapitre de la santé et de l'éducation. Le député peut-il dire à la Chambre pourquoi nous ne pouvons pas séparer ces deux secteurs? Deuxièmement, peut-il dire à la Chambre quelles sont les quatre choses essentielles à la reprise économique que le gouvernement n'a pas faites?

M. Holtmann: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais répondre au député de Winnipeg, mais en commençant par sa dernière question.

Le plan à suivre pour assurer la reprise économique, et j'espère que le député écoute, c'est tout simplement de remettre de l'ordre dans nos finances: essayer de tirer le gouvernement des dettes dans lesquelles il s'enlise. Nous avons connu en huit ans quelques années de croissance réelle. Les emplois ont été plus nombreux et l'activité industrielle, plus intense. Nous avons largement dépassé ce qui s'était fait avant.

Désormais, nos dépenses de programmes restent dans les limites de nos recettes. Voilà comment nous tentons d'infléchir le développement de notre pays. Le député, si j'ai bien compris sa déclaration, entend appuyer le projet de loi parce qu'il accorde les paiements de transfert qui, selon lui, sont prévus dans la Constitution. Comment oserait-il voter contre la Constitution, si effectivement son point de vue sur le projet de loi est fondé?

Le projet consacre quelque chose qui se trouve dans la Constitution et qui donne au Manitoba un taux de croissance de 5,1 p. 100. Je suis heureux d'apprendre aujourd'hui que le député va appuyer le projet, parce que